



MINISTÈRE  
DE LA JEUNESSE,  
DES SPORTS  
ET DE LA  
VIE ASSOCIATIVE



# RECENSEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ESPACES ET SITES DE PRATIQUE

## Région Centre



### Construire une vision partagée du territoire dans le domaine du patrimoine sportif

Disposer d'une photographie fiable du patrimoine sportif est l'objectif de la mise en œuvre du recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique initié par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative en juillet 2004.

Ce travail permettra ultérieurement de parvenir à des diagnostics partagés et de faciliter la prise de décisions intégrant les objectifs d'aménagement durable du territoire.

Cette opération s'appuie sur :

- Un **partenariat fort** entre les acteurs du développement du sport (État, collectivités, mouvement sportif, experts),
- Un **pilote régional** animé par le Préfet de région
- Une **mise en œuvre** effective dans les départements par les **DDJS** en partenariat avec les conseils généraux et les CDOS
- Un **calendrier** à respecter, l'échéance étant fixée au **31 décembre 2005**.



Pour en savoir plus : [www.drdjs-centre.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.drdjs-centre.jeunesse-sports.gouv.fr)

# Une volonté et une impulsion nationales



Le recensement de l'intégralité des équipements sportifs, sites, lieux, espaces de pratique d'activités physiques et sportives, constitue l'une des actions prioritaires identifiées en conclusion des États Généraux du Sport en 2002.

Le sénateur Pierre MARTIN a remis en octobre 2003, à Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN, Premier ministre, son rapport : "**Une méthode pour un recensement des équipements sportifs au niveau national – conditions d'engagement d'actualisation et d'usage**" (1er octobre 2003).

La démarche proposée ici, repose notamment sur :

- l'utilisation d'outils méthodologiques nationaux adaptés au territoire (guide méthodologique notamment),
- la mise à disposition d'un outil de saisie des données national,
- le respect d'un calendrier,
- l'appui technique d'une équipe-projet qui se décline du niveau national au niveau départemental.

## État des lieux en région Centre

Si chaque département de la région dispose de données relatives au recensement des équipements sportifs, on peut noter que :

- les enquêtes initiales sont parfois anciennes,

- la mise à jour des données n'a pas été réalisée de manière exhaustive depuis,
- les variables connues sont limitées par rapport à la méthodologie nationale retenue.

## Définition et champs du recensement

Ce recensement porte sur les équipements sportifs, espaces et sites de pratique ouverts au public, actuellement en service ou en cours de construction et qui seront achevés **avant le 31 décembre 2005**. Le « recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique » concerne **tous les équipements, publics et privés**.

Le **critère essentiel est que toute personne puisse y accéder** (à titre individuel, ou via une structure publique ou privée [associative ou commerciale]), à titre gratuit ou onéreux, avec pour objectif principal d'y pratiquer une activité physique et/ou sportive. Ce recensement se veut le plus large possible. A titre d'exemples, une salle de tennis de table implantée dans un foyer rural ou une salle de judo au sein d'une MJC sont recensées.

Concernant les équipements sportifs, espaces, sites et itinéraires relatifs aux **sports de nature**, ils seront intégrés dans cette phase de recensement.

## Méthodologie

Pour le présent recensement, les définitions suivantes sont retenues :

- **INSTALLATION** : « l'installation (sportive) » est un lieu caractérisé par une adresse, où est (sont) implanté(s) un ou plusieurs équipement(s) sportif(s), avec ou sans enceinte limitative.
- **EQUIPEMENT** : « l'équipement sportif » est une surface permettant à elle seule, la pratique d'une ou plusieurs activités physiques et/ou sportives. Il comporte un minimum de matériels spécifiques permettant le respect des principes et des règles liés à la pratique de ces dernières (ex : un tracé lisible sur le sol et des cages pour un terrain de handball ...).

## Vos correspondants

<b>DDJS 18</b>	Michel MELIN	02 48 50 88 53	<a href="mailto:michel.melin@jeunesse-sports.gouv.fr">michel.melin@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
<b>DDJS 28</b>	Stéphanie BEAUR	02 37 20 51 02	<a href="mailto:stephanie.beaur@jeunesse-sports.gouv.fr">stephanie.beaur@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
<b>DDJS 36</b>	Jean-Luc BIZET	02 54 53 82 06	<a href="mailto:jean-luc.bizet@jeunesse-sports.gouv.fr">jean-luc.bizet@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
<b>DDJS 37</b>	Marc CHIRILCENCO Marie-José DABERNAT - Secrétariat	02 47 70 11 20 02 47 70 11 26	<a href="mailto:marc.chirilcenco@jeunesse-sports.gouv.fr">marc.chirilcenco@jeunesse-sports.gouv.fr</a> <a href="mailto:marie-jose.dabernat@jeunesse-sports.gouv.fr">marie-jose.dabernat@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
<b>DDJS 41</b>	Jacques RIVIERE	02 54 55 22 53	<a href="mailto:jacques.riviere@jeunesse-sports.gouv.fr">jacques.riviere@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
<b>DRDJS—Loiret</b>	Luc FENIE	02 38 77 49 35	<a href="mailto:luc.fenie@laposte.net">luc.fenie@laposte.net</a>
<b>DRDJS—Région</b>	Pascale RICHARD - coordonnatrice Véronique GONCALVES - secrétariat	02 38 77 49 68 02 38 77 49 69	<a href="mailto:pascale.richard@jeunesse-sports.gouv.fr">pascale.richard@jeunesse-sports.gouv.fr</a> <a href="mailto:veronique.goncalves@jeunesse-sports.gouv.fr">veronique.goncalves@jeunesse-sports.gouv.fr</a>